

**Démocratie locale**

**REF : DDLPV2013016**

**Signataire : S.R.**

Séance du Conseil Municipal du 17/10/2013

RAPPORTEUR : Tunis THEURIER AZZOUZ

**OBJET : Subvention exceptionnelle à l'Agence Nationale de Lutte Contre l'Illettrisme (ANLCI) pour les assises nationales et européennes "Agir ensemble contre l'illettrisme"**

**EXPOSE :**

La ville d'Aubervilliers, engagée depuis mars 2008 dans la lutte contre l'illettrisme, a été l'une des collectivités pionnières mettant en œuvre une approche globale et transversale du problème, par le biais d'un diagnostic puis d'un Plan local de prévention et de lutte contre l'illettrisme.

Lors du dernier comité de pilotage du 23 mai 2013, ce plan a été décliné pour l'année 2013 en deux axes de travail : 1) Promotion et sensibilisation de cause « prévention et lutte contre l'illettrisme » auprès des professionnels et du grand public et 2) Poursuite et développement d'actions concrètes de prévention et de lutte contre l'illettrisme (cfr. note au bureau municipal du 4 juin 2013).

Dans le cadre du premier axe « Promotion et sensibilisation de cause *Prévention et lutte contre l'illettrisme* auprès des professionnels et du grand public », la ville d'Aubervilliers s'est engagée au sein du collectif « Agir ensemble contre l'illettrisme » porté par l'Agence nationale de lutte contre l'illettrisme (ANLCI). Ce collectif composé de 66 grandes organisations anime la campagne nationale développée suite à l'attribution par le premier ministre du label Grande cause nationale à la prévention et à la lutte contre l'illettrisme pour l'année 2013.

En tant que membre du collectif national, la ville d'Aubervilliers est aujourd'hui sollicitée par l'ANLCI pour participer à l'organisation des Assises nationales et européennes « Agir ensemble contre l'illettrisme » qui se tiendront à Lyon les 13,14 et 15 novembre 2013. L'ANLCI sollicite tous les membres du collectif national à hauteur de 500€ afin de contribuer aux frais d'organisation du colloque.

Le Maire participera à la plénière d'ouverture des assises le 13 novembre 2013 afin de présenter la politique volontariste mise en œuvre par la ville d'Aubervilliers en matière de prévention et de lutte contre l'illettrisme depuis 2008.

**Il est donc proposé au Conseil municipal :**

**- d'attribuer une subvention exceptionnelle de 500€ à l'Agence nationale de lutte contre l'illettrisme (ANLCI) pour les assises nationales et européennes « Agir ensemble contre l'illettrisme »**

Direction Générale de la Vie Locale et de la Culture / Direction de la Démocratie  
Locale et de la Politique de la Ville

Démocratie locale

REF : DDLPV2013016

Signataire : S.R.

**OBJET : Subvention exceptionnelle à l'Agence Nationale de Lutte Contre l'Illettrisme (ANLCI) pour les assises nationales et européennes "Agir ensemble contre l'illettrisme"**

**LE CONSEIL,**

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le budget de l'exercice 2013,

Considérant l'engagement de la ville d'Aubervilliers au sein du collectif organisateur des assises nationales et européennes « Agir ensemble contre l'illettrisme » dans le cadre de la Grande cause nationale 2013, et l'importance pour la ville d'Aubervilliers de contribuer à la visibilité de cette problématique touchant de nombreux citoyens du territoire,

A l'unanimité.

**DELIBERE :**

**ATTRIBUE** une subvention exceptionnelle de 500 € à l'Agence Nationale de Lutte contre l'Illettrisme pour les assises nationales et européennes « Agir ensemble contre l'illettrisme »

**APPROUVE** l'inscription de cette subvention au budget 2013 sur l'imputation suivante :

service	nature	fonction
304	6574	025/ANLCI

le Maire Adjoint

Tedjini-Michel MAÏZA

Reçu en Préfecture le : 18/10/2013

Publié le 21/10/2013

Certifié exécutoire le : 21/10/2013

Le Maire Adjoint

Tedjini-Michel MAÏZA